

de réunions convoquées pour la discussion de ce projet de loi. Les directeurs de l'Association ont étudié toutes les opinions émises et il leur fait plaisir de rendre publiques leurs conclusions à propos de l'avortement et de ce projet de loi.

Nous ne nous fondons pas sur l'opinion d'un ou de deux médecins, ni sur celle d'un petit groupe, mais sur celle de l'ensemble de tous les médecins d'une province qui, en elle-même, constitue une nation. Allons-nous ignorer ces choses? Il serait préférable d'accorder aux provinces le droit de légiférer à ce sujet-là, peu importe le code criminel. S'il le faut, que le Québec devienne indépendant! Si l'on est obligé d'accepter tout ce qui se passe ici, dans cette enceinte, qui est appelée à devenir des Sodome et Gomorrhe modernes, je comprends encore plus ceux qui préconisent l'indépendance du Québec et qui veulent que les Québécois soient les seuls à juger de ce qu'ils doivent faire, selon leur mentalité.

Voilà donc quelques arguments qui me viennent à l'esprit, eu égard au mémoire présenté par l'ensemble de tous les médecins du Québec et dont fait fi d'une façon que je qualifierais d'absolument insipide et candide l'honorable ministre de la Justice.

Les médecins des hôpitaux du Québec sont d'avis que tout avortement est un homicide, car le fœtus est un être humain. Alors, peut-on obliger des gens qui sont convaincus de cela à pratiquer l'avortement? C'est ce que l'on veut prévenir, grâce à l'amendement qui est proposé.

Mais ce qui m'étonne le plus, monsieur l'Orateur, c'est que l'amendement, qui me semble si logique, si rempli de bon sens, si clair, sera évidemment défilé. C'est ce que je trouve de plus stupide.

Je reviens à ce que je disais au début, monsieur l'Orateur, qu'on ne saurait à quel moyen avoir recours pour convaincre ces gens. Je me le demande depuis 10 mois, car nous nous refusons à croire ce que disaient les journaux la semaine dernière, à savoir que la majorité des gens étaient en faveur de l'avortement. Nous avons justement reçu une indication contraire ce matin, du moins en ce qui a trait au Québec.

Je suis de plus en plus persuadé que tôt ou tard, ceux qui s'opposent aux articles litigieux du bill C-150, même ceux qui donnent actuellement dans la «trudeaufolie», la «trudeaumanie» ou dans tout ce qui sort de «trudeau ceci» ou «trudeau cela» et qui, pour cette raison, ont cru bon d'approuver l'avortement, finiront bien par se ranger à notre avis.

Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) disait, plus tôt, au sujet du Président de la France qui venait de résigner ses fonctions: C'est éphémère! Il semble qu'une

[M. Matte.]

vie politique n'est tout de même pas aussi éphémère que cela! Pour lui, 10 ans, c'est éphémère, alors qu'il s'attend lui-même à occuper son poste pour au moins 10 ans. Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il le fasse, car avant 10 ans, nous aurons déjà constaté les effets néfastes des décisions que nous sommes actuellement sur le point de prendre à la Chambre. On mettra beaucoup moins de temps que cela pour se rendre compte que nous nous sommes fourvoyés en légalisant l'avortement, au sujet duquel nous n'avions pas assez de renseignements et que nous n'avons pas suivi l'opinion des vrais savants.

Voilà pourquoi on nous accusera de faire avec cette question de la petite politique, du «flibustage» et du capital politique. Au fait, ils ont tort, car tous nos arguments sont fondés sur la science médicale. Cessons de déplacer le problème et de n'en considérer que l'aspect social. En légalisant l'avortement, on veut sauvegarder les prérogatives des médecins et non pas discuter de l'aspect social.

C'est bien dommage de voir une jeune fille enceinte. Ce n'est pas tellement intéressant, non plus, de constater qu'une mère de famille ayant trop d'enfants n'a pas suffisamment d'argent pour les faire vivre. Ces considérations sont raisonnables, mais n'ont rien à voir au sujet que nous discutons présentement.

• (4.00 p.m.)

Ce que nous cherchons à déterminer présentement, c'est si l'avortement est normal ou s'il constitue un homicide. Selon notre opinion, bien entendu, il s'agit d'un homicide. Nous ne nous sommes cependant pas contentés de nous en remettre à nos croyances religieuses. Nous sommes allés aux sources et nous avons constaté que la médecine et la science nous approuvaient tout à fait.

Comme l'enseigne actuellement la science médicale, le fœtus est un être humain vivant et a droit à la vie, comme tous les autres êtres humains. Même en justice, le fœtus est déjà considéré comme un être humain à part entière, puisqu'il a part aux droits successoraux et que l'État se permet encore de considérer l'avortement non thérapeutique comme un crime punissable d'emprisonnement à perpétuité.

Il est admis par tous les gynécologues que les cas où l'avortement thérapeutique sauverait réellement la vie de la mère sont devenus extrêmement rares, grâce au progrès accompli par la science dans ce domaine.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.